

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Design Objets</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	13DO
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 3
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Sans prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p><b>Culture et aménagement du mobilier</b></p> <p>Acquérir des connaissances de marques de mobilier qui soient contemporaines (nouveaux designers, tendances du moment, etc.) ou historiques (iconiques) ; connaître les acteurs principaux/majeurs du marché actuel.</p> <p>Être capable de formuler une proposition d'aménagement à partir de choix de mobiliers.</p> <p>Être capable de constituer un dossier client pour un projet d'aménagement intérieur.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>Culture et aménagement du mobilier</b></p> <p>Le cours combine la présentation de marques, des recherches et le développement de trois micro-projets d'aménagement : un espace de travail (bureau), un espace privé (appartement) et un espace public (par exemple un restaurant). Le cours est donc divisé en trois séquences, permettant d'avoir un focus sur les différentes marques ciblées, selon les fonctionnalités des espaces. Lors de chaque séquence, des présentations de marques sont effectuées et un plan est fourni aux groupes d'étudiant-e-x-s, afin qu'ils développent un projet alliant notion d'espace et recherches de mobiliers (associations de matières/couleurs/variantes/etc.)</p>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>L'assiduité et la participation aux enseignements, font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p><b>Culture et aménagement du mobilier</b></p> <p><b>Modalités de rendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en groupes (à définir selon le nombre d'étudiant-e-x-s).</li> <li>- Rendu d'un dossier client d'ameublement comprenant : une proposition d'aménagement d'un lieu fictif (uniquement à partir de mobiliers existants) ; un plan de l'espace fictif (fourni par l'enseignant-e-x) avec le mobilier choisi ; des planches références mobiliers : prix, dimensions, variantes, couleurs, etc. (au minimum deux références de mobiliers, hors marques présentées lors du cours) ; un montage du choix de mobiliers (ambiance générale).</li> <li>- Présentation orale du projet/dossier d'ameublement.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux cours.</li> <li>- Qualité des dossiers rendus : choix de références, qualité des imageries/plans/montages, etc., mise en page du dossier, qualité rédactionnelle.</li> <li>- Qualité des présentations orales : clarté dans la présentation du projet, pertinence et cohérence dans la réflexion des choix de mobiliers (les étudiant-e-x-s doivent expliquer et justifier leur choix/proposition).</li> </ul>

	Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai fixé dans le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Shizuka Saito
<b>Responsable du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	18.07.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.